



VILLE DE BLÉRE - 37150

35, rue de Loches B.P. 35 37150 BLÉRE • Tél : 02 47 30 81 81 – Fax : 02 47 30 81 88
Internet : www.blere-touraine.com • E-mail : mairie@blere-touraine.com

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MAI 2007

Etaient présents : Dr Georges FORTIER, M. GAUTHIER Robert, Mme LE BRIZ Yamina, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GRARE Jacques, M. CHAUVEL Régis, M. SAVIGNARD Gérard, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, M. ROBINEAU Jean-Noël, M. CANTIN Christian, M. REUILLON J-Jacques, Mme THIBAUT Christine, Mlle MORISSET Carole, M. CHAMORET Jacques, M. BEAUGÉ Henri, Mme CAPPELLE Françoise, M. OMONT Jean-Claude, Mme BALLET Chantal.

Absents excusés : Mme LE BRIS Joëlle (*pouvoir à M. BISSON*), Mme PONTLEVOY Viviane (*pouvoir à M. MORELLI*), M. JAUNAY Pierre (*pouvoir à M. GRARE*), M. VERDON Richard (*pouvoir à Mme LE BRIZ*), Mme RAMILLON Corinne (*pouvoir à Mme LE BRIS*), Mme BERTHELOT Isabelle, Mme NIOT Carole (*pouvoir à Mlle MORISSET*).

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 40 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. M. Jacques GRARE est nommé secrétaire.

POINT I - COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 29 mars 2007

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

POINT II - COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① COMMISSION URBANISME : A/ Réunion du 17 avril 2007

Demandes de permis de construire			
Demandeur	Objet	Lieu	Avis
PEREIRA Francis	Extension rénovation bâtiment Artisanal	20, rue Alfred Nobel	Favorable
CURASSIER Gérard	Extension garage	57, rue de la Taille St-Julien	Favorable
PERE Laurent	Aménagement de combles	53, rue de la Verronnerie	Favorable
SCCV DU VAUGERIN	Constr. 4 maisons d'habitation	Rue du 8 mai	Favorable (Avis ABF)
COMMUNE DE BLERE	Aménagement local en Médecine du Travail	15, rue du Port	Favorable (avis ABF)
A.T.D.R. M. DEGUILLAUME	Bâtiment de stockage	Rue Jacques-Yves Cousteau	Favorable

Demandes de permis de démolir

COMMUNE DE BLERE Démolition chaufferie Rue de la Serine Favorable (avis ABF)

Demandes de certificats d'urbanisme

Consorts MAURICE	Terrain constructible	Rue de la Varenne	Favorable
GIROLLET Michel	Terrain constructible	Rue de Touche-Ronde	Favorable

Déclarations de Travaux

MORIN Bruno	Clôture	5, allée Pierre et Marie Curie	Favorable
NYAMBI Jean-Claude	Véranda 19.72 m ²	14, rue de la Taille St-Julien	Favorable
TOLY Gilles	Réfection vitrine	18, rue P.L. Courier	Favorable (avis ABF)
BADIER James	Abri de jardin 4 m ²	1, rue de la Champeigne	Favorable
MILOHANIC Tomo	Remplacem. Sas d'entrée	47, rue de Loches	Favorable (avis ABF)
CHERET Patrice	Ravalement et modif façade	15. 17, rue Gambetta	Favorable (avis ABF)
COMMUNE DE BLERE	Reconstruction chaufferie	Rue de la Serine	Favorable (avis ABF)
M. LE TERTRE. LA PORTE	Ravalement façade	32, rue de la Vasselière	Favorable

Ces avis sont donnés sous réserve de l'instruction des dossiers par la D.D.E.

Questions diverses : Courrier envoyé à entreprise TREGRET pour travaux réalisés sans D.T. ni P.C.

B/ Réunion du 22 mai 2007

Demandes de permis de construire

Demandeur	Objet	Lieu	Avis
PERRAULT Patrick	Garage 29.25 m ²	77, rue de la Varenne	Favorable
ROUSSEAU Guy	Annexe 28 m ²	26, avenue du 11 novembre	Défavorable – ne respecte pas l'article UB 11 - § 2
GUINCHARD Arnaud	Maison d'habitation	Rue de Malétrenne	Favorable
CREDIT LYONNAIS	Aménagement Agence bancaire temporaire	12, quai Bellevue	Favorable (avis ABF)
ROUSSEAU Guy	Aménagement combles	26, av. du 11 novembre	Favorable

Demandes de permis de démolir

MILOHANIC Tomo	Sas entrée	47, rue de Loches	Favorable (avis ABF)
----------------	------------	-------------------	----------------------

Demandes de certificats d'urbanisme

Consorts LOUETS	Droit de l'urbanisme sur parcelle YD 62 La Touche		Vu
Cts PRIOUX-AVENET	Terrain constructible	La Fontaine St-Martin	Favorable

Déclarations de Travaux

BRIAIS Robert	Ravalement mur et appenti	1, rue du 18 juin	Favorable (avis ABF)
DUMONTET Michel	Clôture	7 bis, rue des Chandouins	Favorable (avis ABF)
FERGEAU Alexandre	Modif ouvertures et pose vélux	32, quai Bellevue	Favorable (avis ABF)
CURASSIER Gérard	Extension garage	57, rue de la Taille St-Julien	Favorable
LORIDO Gilles	Pose vélux	8, rue des Violettes	Favorable (avis ABF)
EURL EMMA PIZZA	Réaménagement intérieur et Pose d'enseigne « Emma Pizza »	45, rue Gambetta	Favorable (avis ABF)
BUSTREL Jacques	Pose vélux	28, les Vallées	Favorable
DARFEUILLE Bruno	Pose vélux et lucarnes	5, rue de la Pelouse Grandlay	Favorable
GENDRON Gérard	Abri de jardin 14.6 m ²	23, rue du Clos Ferrand	Favorable

Ces avis sont donnés sous réserve de l'instruction des dossiers par la D.D.E.

.../...

Questions diverses :

. Information sur la taxe sur les terrains devenus constructibles.

*** ☐ Le courrier envoyé à l'entreprise TREGRET pour des travaux réalisés sans D.T. ni P.C. n'ayant pas à ce jour reçu de réponse M Chauvel informe qu'un autre courrier en lettre recommandée avec avis de réception va partir.

☐ Dans les demandes de certificats d'urbanisme, pour le terrain des Cts PRIOUX-AVENET il est décidé de surseoir l'avis et de revoir ce dossier en commission.

☐ Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

② COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 26 AVRIL 2007

Ordre du jour : 2ème tranche des travaux de la Gâtine :

De la rue du commandant Lemaître (menant au camping) jusqu'à la rue du port (côté nord-est)

Le même principe que l'autre côté est conservé, c'est-à-dire suppression des trottoirs, végétalisation du talus et aménagement d'un cheminement piétons en bas de ce talus.

Arrosage intégré prévu mais pas d'éclairage.

Enveloppe prévue : 120 000 €. Une demande de subvention a été faite auprès du Pays dans le cadre du « contrat de Pays ».

Les travaux débiteront dans le courant du mois de septembre 2007, après la saison touristique.

Panneaux d'entrée de ville :

2 panneaux ont été prévus au budget : le premier sera placé route de Loches, le 2ème à l'entrée de la rue du Pont.

*** **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

③ COMMISSIONS ENVIRONNEMENT, CIRCULATION, VOIRIE du 3 MAI 2007

Ordre du jour : AMENAGEMENT DU QUARTIER DU REFLESSOIR :

Présentation de 4 plans pour l'aménagement de la rue du Réflessoir et la sécurisation de l'accès au collège.

Sur ces 4 plans, de nombreuses places de parking sont supprimées.

Les membres des commissions pensent que les travaux d'aménagement de ces espaces doivent se faire en globalité avec les aménagements au sud du collège : c'est-à-dire :

- Prolongation de la rue de Gimont et de la rue du Chemin vert,
- Création du parking pour les professeurs près de celui des cars
- Aménagement d'un giratoire pour faciliter la circulation dans cette zone.

A réfléchir plus précisément ! Des chiffrages sont nécessaires.

Questions diverses :

A l'unanimité, les membres des commissions présents ne souhaitent pas que soient réinstallées des quilles avenue Carnot, ni de jardinières.

*** ☐ M Fortier rappelle que pour l'aménagement des parkings des professeurs du collège, ce point relève de la compétence du Conseil Général.

☐ M Omont est favorable au projet N° 4

☐ **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

.../...

④ COMMISSION EAU – ASSAINISSEMENT – VOIRIE

Réunion du jeudi 3 mai 2007

- Ordre du jour** :
- Convention avec les riverains de la Binetterie,
 - Convention avec le S.A.T.E.S.E.,
 - Questions diverses.

I – CONVENTION AVEC LES RIVERAINS DE LA BINETTERIE

Dans le cadre des travaux connexes, la réalisation d'une « noue », visant à récupérer les eaux pluviales, exige le passage d'une canalisation en terrains privés pour une évacuation vers le réseau.

Deux propriétaires, M. CANTIN et M. BERY, ont accepté le passage de la canalisation sur leur terrain et ont signé la convention. La Chambre d'Agriculture a fixé les indemnités de dédommagement :

- M. CANTIN : 739,29 €
- M. BERY : 303,60 €

Cette convention sera soumise au prochain Conseil Municipal.

II – CONVENTION AVEC LE S.A.T.E.S.E.

La Commune a sollicité l'assistance du S.A.T.E.S.E. dans le cadre du suivi de la qualité des effluents des Industriels rejetés dans le réseau assainissement.

Sont concernés : les Ets VOLABEL, BLANC FOUSSY, LA CAVE COOPERATIVE, à Bléré et les Ets GODINAT à la Croix en Touraine.

Coût : 378,98 € par an. Cette convention sera renouvelable chaque année.

La Commission demande l'accord du Conseil Municipal.

III – QUESTIONS DIVERSES

Les travaux connexes liés au remembrement vont reprendre en mai.

- ***
- La convention avec les riverains de la Binetterie a été adoptée à l'unanimité moins 1 abstention : M. CANTIN.
 - La convention avec le S.A.T.E.S.E. a été adoptée à l'unanimité.

⑤ COMMISSION DES FINANCES : Réunion du 14 mai 2007

1. Tarifs garderie 2007/2008

Monsieur le Maire présente le bilan de l'année 2006 qui précise le nombre d'enfants inscrits, le nombre d'enfants présents et rappelle les tarifs de l'année 2006/2007. Ce bilan fait apparaître un déficit de 8 582 €. Le résultat est maîtrisé par rapport à l'exercice 2005, et ceci est en partie dû au nouveau système de tarification adopté à la rentrée 2006 (suppression du forfait au profit d'un tarif à la présence), et à une légère augmentation du nombre d'enfants présents.

→ Pour l'année scolaire 2007/2008, la Commission propose les tarifs suivants :

	Commune	Hors Commune
- présence le matin :	2,10 €	2,30 €
- présence le soir (goûter compris)	2,60 €	2,80 €

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

2. Tarifs transport scolaire pour les maternelles et primaires 2007/2008

Monsieur le Maire présente le bilan de l'année 2006. Madame Barou prend ensuite la parole pour expliquer la nouvelle politique du Conseil Général en matière de transport scolaire et surtout le nouveau système de financement.

A compter de la rentrée de septembre 2007, les familles ne paieront pas plus de 100 € par an pour les frais de transport de leurs enfants ; le Conseil Général compensera la perte de ressources des communes et du syndicat de transport scolaire.

→ En conséquence, la Commission propose de maintenir le tarif actuel pour l'année scolaire 2007/2008, à savoir :

- tarif normal :	100 €
- tarif famille nombreuse (3 enfants et + inscrits en maternelle et primaire) :	75 €

→ La Commission propose également à Madame Barou de faire une enquête auprès des familles de l'Auverdière pour savoir si la mise en place d'un car sur ce secteur est envisageable.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

3. Tarifs redevance assainissement (au 1^{er} juillet 2007)

Le bilan 2006 du service assainissement fait apparaître un coût du m³ traité de 0,62 € (voir le tableau ci-dessous) ; le tarif actuel est de 0,64 € / m³.

Total des dépenses de fonctionnement	416 889,74 €
Montant des amortissements à déduire	189 015,96 €
Coût réel du service	227 873,78 €
Nombre des m ³ pompés	363 295
Coût du m³	0,62 €

→ **Compte tenu des investissements inscrits au budget 2007 et des investissements à venir, la Commission propose de maintenir l'abonnement à 72 € et de fixer le tarif du m³ consommé à 0,66 €.**

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

4. Bilan 2006 sur la gestion scolaire

Monsieur le Maire présente le bilan de l'école maternelle et celui de l'école primaire. Les résultats permettront de fixer la participation pour les scolarisations hors commune au titre de l'année 2006/2007, ainsi que le montant de la subvention qui sera versée à l'école privée Ste Jeanne d'Arc en 2008 (subvention versée sur une année civile).
.../...

Les membres de la Commission s'interrogent notamment sur l'augmentation des charges de gaz à l'école primaire. Monsieur Gauthier explique que, depuis l'extension du restaurant scolaire en 2005, le Grand Logis et le restaurant scolaire sont reliés au même compteur gaz que l'école primaire. Monsieur Gauthier précise également que le Grand Logis est aujourd'hui utilisé à 100% pour des activités scolaires ; la question se pose alors de savoir si les charges de ce bâtiment doivent être incluses dans le bilan de l'école primaire.

→ Suite à ces commentaires, la Commission décide de revoir les bilans sur la gestion scolaire et de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5. Réforme des biens / inventaire du service eau et du service assainissement

Dans le cadre d'une mise à jour des inventaires, nous proposons de réformer certains biens et matériels usagés ; il s'agit en fait de les sortir de notre inventaire et de l'état de l'actif du trésorier puisqu'ils ne sont plus utilisés par nos services.

Désignation des biens du Service d'Eau	N° inventaire	Année acquisition	Valeur origine	Valeur comptable à la date de sortie
Découpeuse STIHL	2154-18	1989	834,20	0,00
1 kit extension vidéo	2154-8	1987	387,83	0,00
1 machine à écrire (occasion)	2154-10	1987	1 372,04	0,00
Agence franc. + logiciel	2154-11	1987	4 248,91	0,00
1 poste saisie informatique	2154-21	1989	330,87	0,00
Mat informatique / 2 écrans + 1 imprimante	2154-22	1989	9146,94	0,00
1 onduleur	2154-23	1989	2 285,37	0,00
1 brise béton	2154-24	1989	855,39	0,00
1 ordinateur (IBC ENSIGN)	2154-25	1989	15 623,28	0,00
Matériel informatique / 1 module extension mémoire	2154-27	1990	1 446,44	0,00
1 taille haies (75 cm simple lame)	2154-33	1991	456,59	0,00
1 tondeuse (GABY TR 200 RH)	2154-35	1991	3 491,24	0,00
1 télécopieur (RICOH fax 20)	2154-36	1991	1 265,63	0,00
1 disque diamant Ø300	2154-43	1992	307,37	0,00
1 pompe doseuse	2154-45	1992	488,80	0,00
1 pompe auto amorçante (RENSON)	2154-47	1992	828,04	0,00
1 radio téléphone	2154-48	1992	1 791,77	0,00
Installation téléphonique	2154-51	1994	8 483,03	0,00
Découpeuse thermique (MAKITA DPC 7000)	2154-53	1996	806,46	0,00
1 taille haies (ECHO RMT 230 1969)	2154-56	1996	672,14	0,00
Grosses réparations fourgon	2182-1	1998	1 500,08	300,01
Fourgon Ford Transit	2182-2	1988	13 327,27	0,00
Réparation tractopelle	2182-9	1997	4 299,24	429,95
Réparations tractopelle	2182-13	2001	3 792,93	1 896,48
Pneus tractopelle	2182-16	2002	1 382,49	829,49
Réparations tractopelle JCB	2182-18	2002	437,19	262,31
Réparations tractopelle JCB	2182-19	2002	8 282,09	4 969,25
Réparations tractopelle JCB	2182-21	2002	518,31	310,99
Matériel informatique & imprimante	2183-1	1997	4 104,23	0,00

Matériel informatique	2183-2	1997	1 966,59	0,00
Matériel informatique état civil	2183-4	1999	33 704,19	0,00
Matériel informatique / extension	2183-5	1999	654,01	0,00
Matériel informatique	2183-12	1996	4 396,50	0,00

Désignation des biens du service Assainissement	N° inventaire	Année acquisition	Valeur origine	Valeur comptable à la date de sortie
1 réducteur aéroviss station	2154-2	1986	16 688,26	0,00
1 réducteur aéroviss station	2154-3	1987	13 379,54	0,00
Réducteur de pression	2154-5	1989	6 689,77	0,00
1 palier aéroviss station	2154-11	1993	1 247,55	0,00
1 transducteur ST 25C OCM 10M / débitmètre	2154-13	1994	3 900,86	0,00
1 mélangeur monobloc immergé / KSB PF 960-301	2154-15	1994	5 783,03	0,00
1 aérateur / Guinard KSB E800 A211	2154-18	1994	2 852,19	0,00
1 détecteur gaz / Minigaz 4 OFH	2154-19	1995	2 056,47	0,00
1 imprimante / Epson DFX 5000	2154-25	1995	2 883,83	0,00
Matériel informatique accueil	2154-26	1995	904,02	0,00
1 pompe doseuse / 220/50	2154-29	1995	721,44	0,00
Mélangeur station	2154-31	1996	2 172,28	0,00
1 flexible de curage pour hydrocureur / 100m	2154-34	1999	1 586,33	475,92
Ordinateur Intel Celeron	2183-4	2001	8 729,91	0,00
Onduleurs mairie	2183-5	2001	1 372,94	0,00
Informatique secrétariat (S.SIMON)	2183-6	2001	2 279,11	0,00

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

6. Cession d'un véhicule

La Commune a fait l'acquisition d'un nouveau camion benne pour le service assainissement et le concessionnaire a accepté de reprendre l'ancien véhicule, un camion Renault S130, pour la somme de 7 117 €. Le Conseil devra entériner cette décision après avis de la Commission de finances.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

7. Renouvellement du bail de la Caisse d'Epargne

L'agence locale de la Caisse d'Epargne Centre Val de Loire est implantée dans des locaux appartenant à la Commune depuis le 1^{er} janvier 1978. Le précédent bail commercial est arrivé à échéance le 31 décembre 2006 et les 2 parties souhaitent le renouveler. De plus, depuis octobre 2004, la Caisse d'Epargne occupe, en vertu d'un contrat de location simple, les locaux laissés vacants par la recette des douanes, situés au-dessus de l'agence.

Monsieur le Maire propose de rédiger un nouveau bail commercial, incluant l'ensemble des locaux occupés par la Caisse d'Epargne, pour une durée de 9 ans, et de fixer le loyer annuel à 21 500 € (arrêté après avis du service des domaines). La Caisse d'Epargne est informée de notre projet et du nouveau montant du loyer ; elle n'a émis aucune observation.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

.../...

*** ▣ Les 7 points présentés sont adoptés à l'unanimité. Remarque de Mme Ballet concernant le point 5 (réforme des biens). Elle s'étonne de voir des rubriques « Réparation » dans la sortie d'inventaire alors que le bien concerné n'y figure pas. Melle Goubet précise que le bien est déjà sorti de l'inventaire mais que les réparations avaient été oubliées et regrette que le logiciel de la Perception ne permette pas d'intégrer les accessoires au bien principal.

POINT IV. SIGNATURE DE LA CONVENTION 2007 MISSION LOCALE ET PARTICIPATION FINANCIERE

La Commune de Bléré s'est associée à la Mission Locale Loire Touraine pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. Ce partenariat fait l'objet d'une convention, et la Commune verse chaque année une participation à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention de partenariat,
- accepte le montant de la participation financière pour l'année 2007, soit **5 997,58 €**.

*** - Bien que ce soit de la compétence de la Communauté de Communes, la Commune de Bléré se doit pour cette année encore d'honorer cette convention.

Information de M Reuillon : L'audit qui a eu lieu dernièrement, dans cette structure, n'a relevé aucune anomalie et a rendu un rapport plutôt favorable.

*** **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

POINT V : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2006 ET ACOMPTE 2007 pour le Multi-Accueil Petite-Enfance et le RAM

La ville de Bléré a confié la gestion du Multi accueil et du relais d'assistance maternelle au Centre Socioculturel.

Elle a mis à disposition le bâtiment 15, rue des Merlets, dont elle paie directement les charges d'entretien.

Le Centre Socioculturel assure la gestion du service, à charge pour la ville de financer le déficit d'exploitation par une subvention d'équilibre.

Pour l'exercice 2006, le déficit du Multi accueil est de 25 230.32 € et celui du RAM de 2.131,55 € conformément au tableau joint en annexe

Le montant nécessaire à l'équilibre est respectivement de 25 230.32 € pour le Multi accueil et de 2 131.55 € pour le RAM.

Le budget prévisionnel 2007 fait apparaître un déficit de 74 460.00€ pour le Multi accueil et de 7859.34 € pour le RAM.

La ville a signé un contrat enfance jeunesse avec la CAF, qui lui apportera un financement à hauteur de 55% du déficit y compris les charges d'entretien du bâtiment dites supplétives.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter la subvention d'équilibre 2006 et l'acompte 2007 correspondant à 50 % de la prévision.

*** **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

.../...

POINT VI : REPARTITION DU DEFICIT 2006 DU RAM ENTRE LES COMMUNES ADHERENTES

Onze communes du Canton ont signé le Contrat enfance pour la gestion du RAM. Le déficit de cette structure est réparti entre les 11 communes en fonction des assistantes maternelles agréées. Il y a 143 assistantes maternelles.

Il a été convenu que la participation serait répartie en fonction du nombre d'assistantes maternelles de chaque commune avec une partie fixe équivalente à une assistante maternelle par commune. La ville se chargeant du versement de la subvention d'équilibre au centre socio culturel, c'est donc la ville qui procèdera au recouvrement de la participation de chaque commune adhérente.

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
EXERCICE 2006**

Libellé	Subvention d'équilibre	Charges supplétives	Charge brute Bléré	Contrat Enfance	Charge nette
Multi accueil	25 230,32	8 289	33 519,32	18435,63	15 083,69
RAM	2 131,55	2 326	4 457,55	2451,65	2 005,90
Total	27 361,87	10 615,00	37 976,87	20 887,28	17 089,59

REPARTITION DU DEFICIT DU RAM ENTRE LES COMMUNES ADHERENTES

Nom	Nombre Ass Mat	Part Fixe	Part Variable	Total
Bléré	54	14,00	699,32	713,32
La Croix en Touraine	26	14,00	336,71	350,71
Courçay	9	14,00	116,55	130,55
Chenonceaux	1	14,00	12,95	26,95
Chisseaux	4	14,00	51,80	65,80
Cigogné	3	14,00	38,85	52,85
Francueil	13	14,00	168,35	182,35
Civray	19	14,00	246,06	260,06
Epeigné les Bois	2	14,00	25,90	39,90
Sublaines	1	14,00	12,95	26,95
Luzillé	11	14,00	142,45	156,45
Total	143	154,00	1851,90	2005,90

ACOMPTE SUR SUBVENTION D'EQUILIBRE 2007

	Prevision 2007	Acompte	
Multi accueil	74 460,00 €	37 230,00 €	14,03
RAM	7 859,34 €	3 930,00 €	1 851,90
			12,95

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VII : TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS SAISONNIERS

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir créer les postes d'agents saisonniers conformément au tableau ci-joint.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL SAISONNIER 2007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter du personnel temporaire pour pourvoir au fonctionnement du camping et du service des espaces verts durant la saison estivale.

Il propose donc la création des postes suivants :

CAMPING	Période de recrutement	Indices
2 postes d'agent d'entretien à temps complet (2 mois) + 1 mi-temps (2 mois)	1.07.07 au 31.08.07	1 ^{er} ind. – Ech. 3 – Cat. C Indice Brut 281 – Majoré 280
1 poste d'hôtesse d'accueil à temps complet	1.07.07 au 31.08.07	1 ^{er} ind. – Ech. 3 – Cat. C Indice Brut 281 – Majoré 280
1 poste de gardien de nuit à temps complet	1.07.07 au 31.08.07	1 ^{er} ind. – Ech. 3 – Cat. C Indice Brut 281 – Majoré 280
ESPACES VERTS	Période de recrutement	Indices
1 poste d'agent d'entretien à temps complet (7 mois)	1.04.07 au 30.10.07	1 ^{er} ind. – Ech. 3 – Cat. C Indice Brut 281 – Majoré 280

Remarque de Mme Ballet : Compte tenu de l'absence d'un certain personnel au début de juillet, le personnel des écoles étant encore en activité, il semblerait que cela soit un handicap au niveau des travaux de nettoyage ?

Réponse unanime de la part de M Philippeau et de Mme Gouguet : Les dispositions prises par la commune pour le début de la saison touristique n'ont amené aucune observation les années précédentes.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VIII - REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS

Monsieur le MAIRE expose que du fait de la création d'un poste de technicien supérieur dans le tableau des effectifs, il est nécessaire de créer le régime indemnitaire attaché à ce cadre d'emploi. Il propose de transposer le régime indemnitaire du cadre d'emploi de contrôleur à savoir d'instituer l'Indemnité spécifique de service, prévue par le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié, la prime de rendement et de service prévue par le décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 et l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires prévue par le décret N° 2002-60. Il précise que le cadre d'emploi des techniciens comprend 3 grades :

Technicien supérieur,
Technicien supérieur principal ,
Technicien supérieur en chef

Pour le calcul de l'indemnité spécifique de service, le taux moyen applicable à chaque grade s'obtient en multipliant le taux de base par le coefficient du grade. Une bonification de 4 points s'appliquera pour les techniciens assumant les fonctions de directeur de service technique.

Pour la prime de rendement et de service, le calcul s'obtient en multipliant le taux par le traitement brut moyen du grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et dit que son application se fera dans les conditions ci-dessus aux grades suivants :

.../...

Régime indemnitaire	Technicien supérieur	Technicien supérieur principal	Technicien supérieur en chef
Indemnité spécifique de service*	10,50%de 110%du taux de référence	10,50%de 110%du taux de référence	16% de 110% du taux de référence
Prime de rendement et de service	4 % du TBMG	5% du TBMG	5% du TBMG
Indemnité horaire pour travaux supplémentaires	possible	possible	possible

*Bonification de 4 points si l'agent occupe la direction des services techniques

-précise que le mode de versement est mensuel et que l'attribution de ce régime indemnitaire fera l'objet d'un arrêté individuel par agent bénéficiaire.

Remarque : Il s'agit d'une promotion autorisée dans le tableau des effectifs

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT IX : INSTITUTION D'UNE TAXE SUR LES TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

La Loi dite Loi d'Engagement Nationale pour le Logement du 13 juillet 2006 permet aux communes d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2007, une taxe sur la cession, à titre onéreux des terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement. Le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'institution de cette taxe, dont les modalités d'application sont définies dans la pièce jointe.

Remarque : Le principe de cette taxe sera exécutoire au 1^{er} août 2007. Le décret d'application est en attente de parution.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT X. CHOIX DU CABINET POUR LE CONTRAT VILLE MOYENNE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Comme cela a déjà été évoqué dans les précédents conseils, la Commune de Bléré souhaite bénéficier de l'aide financière qu'apporte la région Centre aux projets de développements urbains élaborés dans le cadre des contrats villes moyennes.

Pour identifier, évaluer et valider ces projets de développement urbain selon la procédure recommandée par la Région, il convient de passer par une phase d'étude à réaliser avec des bureaux d'études spécialisés.

Pour cela en liaison avec la commission d'urbanisme, il a été décidé de lancer une consultation sur la base d'un cahier des charges définissant les objectifs de l'étude (diagnostic, projet de développement programme d'actions).

La consultation a porté sur deux lots :

- Lot 1- Révision du POS
- Lot 2- Projet de développement urbain

Sept bureaux d'études ont répondu.

Les trois bureaux d'études ayant fait les offres les plus pertinentes, l'agence d'urbanisme de Tours, BE AUA et l'atelier Huit et demi ont été auditionnés par une commission composée à cet effet, qui a décidé de retenir le bureau d'études Huit et demi d'Angers. Ce bureau d'étude a déjà réalisé des études similaires.

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal consentie par délibération du 12 avril 2001, le Maire a signé la convention d'assistance avec le bureau Huit et demi le 23 avril 2007.

Les études proposées, qui devraient se dérouler sur 8 mois, donneront lieu à la mise en place d'un comité de pilotage et d'une commission auxquels participeront les élus désignés. Y seront associés des personnalités concernées et compétentes.

Dans cette perspective, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement joint et de solliciter le Conseil Régional pour une subvention représentant 75 % de la dépense HT. Les crédits ont été inscrits au BP 2007.

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN				
PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	Etude	19 450,00	Subvention régionale	14 587,50
			Autofinancement	5 073,25
	TVA	3 812,20	FC TVA	3 601,45
	TOTAL	23 262,20	TOTAL	23 262,20

Nota : Le cabinet retenu est le « Huit et demi » pour les deux lots : Révision du POS et Projet de développement urbain.

- La subvention Régionale, pour l'étude, devrait représenter 75% de la dépense HT.

Information de M Chauvel :

Mme Goulté sera notre référent. Un groupe de travail de 10 personnes sera constitué :

Pour les élus : Mmes Lebriz, Barou, Omnes, Mrs Fortier, Bisson, Chauvel, Beaugé.

Pour les services : Mmes Gouguet, Simon, M Philippeau.

Une première réunion est programmée pour le mardi 10 juillet à 9 heures (Durée de cette réunion 3 heures)

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT XI. CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR LA REVISION DU P.O.S. VISANT A LE TRANSFORMER EN PLU

- Comme cela a déjà été évoqué dans les précédents conseils et vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 février 2007 qui a prescrit la révision du POS, la Commune de Bléré a lancé une consultation sur la base d'un cahier des charges définissant les objectifs de la révision.

.../...

La consultation organisée a porté sur deux lots :

Lot 1- Révision du POS

Lot 2- Projet de développement urbain

Le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable étant deux phases incontournables aux deux lots, il était souhaitable que le cabinet retenu le soit pour les deux lots.

Sept bureaux d'études ont répondu.

Les trois bureaux d'études ayant fait les offres les plus pertinentes, l'agence d'urbanisme de Tours, BE AUA et l'atelier Huit et demi ont été auditionnés par une commission composée à cet effet, qui a décidé de retenir le bureau d'études Huit et demi d'Angers. Ce bureau d'étude a déjà réalisé des études similaires.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2007, le Maire a été autorisé à signer la convention d'assistance avec le bureau Huit et demi le 23 avril 2007.

Les études proposées, qui devraient se dérouler sur deux exercices, donneront lieu à la mise en place d'un comité de pilotage et d'une commission auxquels participeront les élus désignés et seront associés des personnalités concernées et compétentes.

Il est demandé au Conseil Municipal

1. d'approuver le choix du Cabinet Huit et demi pour mener la révision du PLU pour un montant de 17 820.40 TTC
2. d'autoriser le Maire à solliciter une participation financière de l'Etat au titre de l'article L 121.7 du code de l'urbanisme

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix du cabinet « Huit et demi » pour mener la révision du P.L.U. pour un montant de 17820.40 € HT**

***** Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à solliciter une participation financière de l'Etat au titre de l'article L121.7 du code de l'urbanisme.**

POINT XII. CONVENTION AVEC LE SATESE POUR LE RACCORDEMENT DES ASSAINISSEMENTS DES INDUSTRIELS

La mission proposée par le SATESE consiste à apporter à la collectivité, une assistance dans le cadre du suivi des raccordements industriels au réseau d'assainissement. Les quatre industriels concernés sont la Cave Coopérative, Blanc Foussy, Godinat et Volabel. Plusieurs passages sur ces différents sites sont prévus à des périodes précises, la collectivité y sera conviée. Le coût de la prestation pour l'année 2007 s'élève à 378.98 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour l'année 2007 et d'autoriser le maire à la signer.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention pour l'année 2007 et autorise le Maire à la signer.**

POINT XIII. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER DES CONVENTIONS DE PASSAGE SUR TERRAINS PRIVES A LA BINETTERIE

Dans le cadre des travaux d'assainissement à la Binetterie, la commune doit exécuter des travaux sur deux propriétés appartenant respectivement à Monsieur CANTIN Christian (Parcelle ZV 164) demeurant « les Cendriers » et Monsieur BERRY Marcel (Parcelle ZV 165) demeurant « 3 rue de la Vasselière ».

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention de passage en terrain privé et de fixer l'indemnité à verser au propriétaire en contre partie de la servitude conformément à la réglementation en vigueur.

L'indemnité versée à Monsieur CANTIN est de 618.14€ HT et de 253.85 € HT pour Monsieur BERRY.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ces conventions ainsi que les actes correspondants à passer devant Notaire.

***** Adopté à l'unanimité moins une voix (M Cantin, Conseiller Municipal, fait partie des propriétaires)**

*****Le Conseil Municipal autorise également M Le Maire à passer les actes correspondants devant un Notaire.**

POINT XIV. DROIT DE PREEMPTION EXERCE SUR LA VENTE D'UN TERRAIN EN ZONE 1 NA

Il est proposé au conseil Municipal d'exercer le droit de préemption sur la parcelle AE n° 9 au Grand Jardin, de 6a 12 ca, appartenant aux Consorts Philoreau, au prix de 6.000 €. Ce terrain est situé en zone 1 NA au débouché de la future voie de contournement interquartiers. Cette acquisition permettra de désenclaver la zone future à urbaniser.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT XV. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.B.V.C.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts de la C.C.B.V.C. (*Conseil Communautaire du 22.02.07*) pour ajouter à la compétence « Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs et scolaires », l'alinéa suivant :

§ « Construction, entretien, gestion du terrain communautaire destiné à la pratique du tir à l'arc à La Croix-en-Touraine ».

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT XVI. AVIS SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT HLM 18, rue de Gimont

Le Directeur de l'OPAC nous a informé de leur intention de vendre un logement HLM situé 18, rue de Gimont, à l'actuelle locataire.

Conformément à la réglementation applicable, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette vente pour donner son avis.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT XVII : QUESTIONS DIVERSES

* M. Le Maire informe l'Assemblée que les rapports d'activités 2006 sur le syndicat de vicinalité et sur la C.C.B.V.C. sont à la disposition, pour lecture, des conseillers municipaux.

* M Chauvel informe l'Assemblée sur 2 dossiers d'urbanismes :

. Cas d'une défection sur la zone St Julien. Terrain de 2400 m² repris par les transports Boscher sur un terrain

. Société JAMEVE – Modification de la surface à acquérir. 370 m² au lieu de 446 m².

***** Deux délibérations seront prises pour acter ces modifications.**

* M Reuillon déplore le perçage des trottoirs par les professionnels disposant de terrasses.

- M le Maire souligne que si cette pratique est en effet contestable, elle fait partie de l'existant et que ce dossier mériterait une harmonisation des comportements.

POUR INFORMATION : arrêtés et décisions du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal

Arrêté n° 1189 du 20 avril 2007 : refinancement de la 2ème phase d'un prêt contracté avec la Caisse d'Epargne Centre Val de Loire en 2003, sur les services eau et assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.